

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

La Poste : service public menacé dans nos campagnes

Question écrite n° 3350

## Texte de la question

M. Arnaud Sanvert interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les fermetures successives de bureaux de poste dans l'Hexagone et leurs répercussions, notamment dans les territoires ruraux et périurbains. En une décennie, le nombre de bureaux de poste aurait baissé d'environ 25 %, passant de plus de 10 000 à moins de 8 000. Or une grande majorité de Français se dit attachée à ces services publics de proximité, indispensables à la cohésion sociale, en particulier dans les zones éloignées des grands centres urbains. La Poste, bien qu'ayant changé de statut en 2010, conserve des missions d'intérêt général telles que la distribution du courrier, le maintien d'un service universel postal et l'accessibilité bancaire. Dans de nombreux villages, son bureau constitue le dernier point de contact administratif pour les usagers, qui y trouvent non seulement la possibilité d'effectuer des opérations postales et bancaires, mais aussi divers services de proximité (portage de médicaments, aide aux démarches numériques etc.). Une réduction programmée de crédits de plusieurs dizaines de millions d'euros avait d'ailleurs suscité d'importantes inquiétudes, avant d'être annulée à la suite d'une motion de censure. Toutefois, cette annulation ne garantit pas pour autant la préservation à long terme des services postaux dans les territoires concernés. Il apparaît en effet que malgré cette mesure, des projets de fermeture ou de transformation de bureaux de poste se poursuivent, laissant craindre une désertification accrue des services publics et un renforcement des inégalités territoriales. Si des alternatives comme les points relais, les agences postales communales ou des bureaux itinérants ont parfois été mises en place, elles ne constituent pas toujours une solution satisfaisante pour les habitants, en particulier les personnes âgées ou peu mobiles. Aussi, il lui demande quelles orientations le Gouvernement entend prendre pour enrayer la fermeture de ces bureaux de poste et garantir le maintien d'une présence postale de proximité, notamment dans les zones rurales et les quartiers en difficulté. Il souhaite également savoir si des dispositifs spécifiques seront prévus pour pérenniser les missions d'intérêt général confiées à La Poste et assurer un financement stable, de manière à préserver l'égalité d'accès aux services publics et à soutenir le dynamisme économique et social de tous les territoires.

## Données clés

Auteur: M. Arnaud Sanvert

Circonscription : Saône-et-Loire (5e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3350

Rubrique: Postes

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 janvier 2025, page 177